









Atelier V3 – Gouvernance Alimentaire

Les intervenants

300

Date: 04/12/20

Durée: 2h30

Format: Visio via la plateforme ZOOM

Animatrice: Madame Audrey Boyer

Les experts

Frédéric Wallet

Louise Macé (RnPAT et

APCA)

(INRAe)

Les témoignages

Katie Lefèvre et Virginie Fleury (Pays de Thiérache)

Anne-Sophie Clerc (Conseil

Départemental 21)

Jean-Pierre Buche et Moira-E Ango (Pays du Grand Clermont)

Mots clés : Gouvernance alimentaire / Agriculture / Filières courtes / PAT / Réciprocité / LEADER / Animation / Restauration collective privée et publique

Préalable

Encore méconnu il y a 10 ans, le "produire et consommer local" est maintenant un axe structurant des politiques publiques locales. Nos Territoires l'avaient déjà compris par : la structuration de filières, la mise en réseau des producteurs, l'information des habitants... L'atelier « Gouvernance alimentaire », animé par Madame Audrey Boyer, cheffe de projet du Plan Alimentaire Territorial (PAT) au sein du Pays de Thiérache avait pour objectif d'apporter des éléments de réflexion principalement autour des outils PAT qui façonnent aujourd'hui de nombreuses politiques sectorielles (agricole, santé, environnement, économie, social...).

Les questions suivantes étaient alors posées comme fil conducteur : Comment articuler les politiques sectorielles à l'aune du PAT ? Comment mobiliser ? Quelles méthodes d'animation ? Quelles ambitions attendre d'un PAT ? Comment accompagner la structuration des filières ? Comment y associer les acteurs privés et les habitants ?





Les experts

Frédéric Wallet pour l'INRAE : la résilience des systèmes alimentaires, quels enseignements et quelles perspectives ?

L'atelier « Gouvernance alimentaire » vient dans la prolongation de celui concernant « le développement économique local » (dont le CR est également disponible) où le PAT avait déjà été abordé par les acteurs comme un outil intéressant. En effet, l'alimentation est devenue une composante majeure dans la stratégie de développement économique des territoires et cela se traduit par l'émergence de plus en plus de PAT où l'enjeu est de mesurer leur potentialité réelle (capacité de résilience, faiblesses économiques, impact environnemental).

Constats et généralités sur la crise de la Covid : La crise sanitaire liée à la COVID-19 a déclenché une prise de conscience générale concernant le caractère stratégique de l'alimentation sur les territoires. Il faut noter que les filières (longues ou courtes) ont été assez résilientes selon M.Wallet. En effet, aucune forte pénurie alimentaire n'a été déclarée. En revanche, cela a tout de même mis en exergue une certaine fragilité des systèmes vis à vis de la dépendance à l'extérieur : d'une part avec les flux d'importations de produits alimentaires et, d'autre part, avec le recours important de saisonniers étrangers. Il faut également souligner que la crise a été révélatrice sur la fragilisation des plus précaires avec une forte hausse du recours aux aides alimentaires. Ainsi, les territoires avec des réseaux associatifs forts pour la gestion alimentaire ont su s'adapter plus facilement. Cette crise a permis de confirmer le succès des circuits courts (et plus généralement ceux alternatifs tel que l'Agriculture Biologique) et s'est présentée comme un accélérateur d'initiatives de coopération entre collectivités territoriales et associations. Cependant, le confinement n'a pas été assez long pour qu'une évolution structurelle des pratiques soit observable. Les territoires qui avaient mis en place des PAT ont-ils été plus résilients ? Selon M.Wallet, la réponse n'est pas forcément évidente, ni généralisable. Les territoires avec des PAT sont encore dans une phase de structuration de la re-territorialisation qui ne permet pas de répondre de façon systémique à des perturbations telle que la crise sanitaire que nous vivons actuellement. A noter que le Plan de Relance lancé par le gouvernement français comprend un axe de renforcement de la souveraineté alimentaire et un autre sur la transition agroécologique, il y a donc espoir qu'il permette de renforcer les filières pour que le Pays tende vers plus d'autonomie alimentaire.

La grande distribution: Un recours croissant au local est observé depuis les années 90, les consommateurs demandant de plus en plus de produits locaux dans les supermarchés. Ces derniers ont ainsi aujourd'hui un rôle à jouer avec la création de plateformes locales et la participation à la territorialisation de certaines filières. La grande distribution est donc elle aussi marquée par une évolution stratégique au niveau de l'approvisionnement. Plus récemment, une charte a été, par exemple, signée par des acteurs de la Grande Distribution et le gouvernement impliquant un renforcement des partenariats avec les producteurs locaux pour l'approvisionnement. Des modifications de fonds sont réellement en cours mais reste à voir ce que cela va donner concrètement comme suites..?

Enjeux clés soulignés lors des échanges avec les participants :

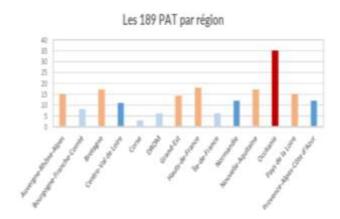
- Favoriser autonomie stratégie à la fois préventive (en cas de choc) mais aussi active
- Questionner la vulnérabilité des systèmes
- Développer la capacité d'innovation
- La co-existence de différents modèles agricoles sur un même territoire réussir à faire évoluer les différentes composantes tout en gardant une harmonie entre elles
- Danger de "légumisation" avec des PAT parfois trop centrés sur le maraîchage
- Controverse sur la multitude de labels: quelle reconnaissance/ confiance des consommateurs dans les cahiers des charges de labels par rapport aux produits standards pour créer de la plusvalue? Vaut-il mieux mettre l'accent sur d'autres dispositifs tel que l'étiquetage par le "NUDGE" ou les marques territoriales qui peuvent être un moyen d'orienter les consommateurs vers des produits locaux dans les GMS? (exemple avec "c'est local") Au-delà des labels, les consommateurs ont besoin d'être rassurés sur la traçabilité



Louise Macé, l'Observatoire national du RnPAT

<u>Présentation du RnPAT</u>: Réseau multi-acteurs (collectivités, société civile...) avec des missions diverses (mettre en réseau les acteurs, observer, accompagner, veille, etc...) et qui dispose d'un Observatoire national des PAT dont l'objectif est d'avoir une vision globale des PAT à une échelle nationale. Louise Macé a également partagé des rappels sur les fonctions de l'outil PAT propulsé depuis la loi d'Avenir de 2014 : par exemple, certains PAT sont officiels et d'autres non. Aujourd'hui, on retrouve 41 PAT sous labels reconnus officiellement, certains bénéficiant uniquement d'aides régionales, et d'autres étant informels.

Point sur des données essentielles de l'Observatoire :



189 PAT en France
35 PAT portés par des Pays/PETR
PAT : 2 grands types de catégories :
les PAT dits "agri-alim", très orientés sur les
productions agricoles, le développement
des circuits courts, le maraîchage...) et ceux
qui sont dits "systémiques" (englobant les 6
champs d'action de la marguerite et tenant
plus en compte la durabilité sociale)

Source: Données issues de l'OnPAT

La tendance générale est à l'augmentation de la création de PAT qui s'articulent de plus en plus avec les questions sanitaires, sociales, la typicité gastronomique des terroirs. Cependant, il y a une émergence plus marginale des PAT prenant en compte la planification alimentaire spatiale (gestion foncière).

Dans le cadre du plan de relance (2020-2022) avec ses financement respectifs pour les différents axes : 80 millions d'euros pour cette période sont prévus, soit une multiplication par 40 des fonds disponibles par l'état. Cela va donc pouvoir donner un coup d'accélérateur aux PAT!

Enjeux clés soulignés lors des échanges avec les participants :

- Y-a-t-il une montée en compétence des élus ? Réponse variable, mais il est certain qu'ils se saisissent de plus en plus de ces questions en se formant sur ces thématiques alimentaires et agricoles par exemple
- Les acteurs économiques s'impliquent également plus dans ces dynamiques, il faut leur montrer qu'ils peuvent y gagner quelque chose
- Les acteurs ont besoin que la mise en œuvre des PAT soit enclenchée en même temps que la mise en place de la stratégie pour être convaincu concrètement de leurs intérêts
- L'agriculture urbaine a complètement sa place dans les PAT (exemple avec le PAT Nantes)



Les témoignages

Katie Lefèvre (élue) et Virginie Fleury, le PAT du Pays de Thiérache

Madame Lefèvre a présenté durant son intervention les actions et les projets portés dans le cadre du PAT sur son territoire. Le PAT est développé sur 4 axes principaux : la valorisation/promotion des produits locaux, le développement d'une agriculture durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la sensibilisation.

Dans les actions phares portées actuellement, on retrouve :

- Le projet "Les cuisines s'engagent ", un travail conséquent est réalisé en partenariat avec la restauration collective avec par exemple des réflexions sur la formation des équipes des cantines scolaires et la création du réseau REGAL
- Le projet "charte ruminants" piloté par l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache
- Les actions de sensibilisation dans les écoles avec des ateliers d'alimentation en classe, des visites de fermes, etc
- Le lancement prochain d'un diagnostic précarité alimentaire

Virginie Fleury, directrice du Pays de Thiérache, a complété la présentation de Katie Lefèvre en développant plus particulièrement sur la place de la société civile dans le cadre du PAT : réalisation d'écoutes citoyennes pour mieux comprendre les attentes des habitants en termes d'alimentation et proposer des plans d'action adaptés : une campagne de sensibilisation pourrait se mettre en place prochainement. Il y a également des partenariats avec des associations et avec "la Mission Locale" pour mieux comprendre les préoccupations alimentaires des jeunes publics.

Anne-Sophie Clerc, le PAT du Conseil Départemental de la Côte d'Or

Anne-Sophie Clerc a fait le point sur l'historique de la politique alimentaire en Côte d'Or qui vient expliquer l'émergence du PAT à cette échelle peu courante. En 2017, 2 projets structurants ont été lancés : Agrilocal 21 et un pôle maraîcher. Face aux dysfonctionnements de la plateforme Agrilocal, une logistique difficile notamment dus au caractère très contrasté du paysage agricole en Côte d'Or, l'idée est venue de créer un PAT pour mettre en place un cadre de réflexion commun entre les acteurs.

Ce PAT est co-porté par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or, et met l'accent sur l'importance du travail collaboratif avec les autres territoires à proximité. Le cadrage du plan d'action sera soumis à la concertation et se divise en 6 projets clés avec un focus sur la logistique et le pôle maraîcher notamment. En effet, le pôle maraîcher lancé depuis 2016 avec l'acquisition de foncier offre la possibilité d'installer des maraîchers en bio pour approvisionner la restauration collective. Il comprend également la création d'un site d'expérimentation pour des pratiques de micromaraîchage et la mise à disposition de terres pour une éventuelle junior entreprise portée par les étudiants du lycée agricole dans le cadre de leur formation en maraîchage. Le projet est pour le moment bloqué à cause de sa localisation au niveau d'une nappe de captage d'eau pour la ville de Dijon. L'enjeu du PAT de la Côte d'Or est de co-construire le projet avec les agriculteurs et d'éviter de rentrer dans un jeu de concurrence. Il s'agit ici de l'exemple d'un PAT non-systémique.

Jean-Pierre Buche (référent PAT) et Moira-E Ango, animatrice pour le PAT du Pays du Grand Clermont

Jean-Pierre Buche et Moira Ango ont présenté les grandes lignes du PAT du Grand Clermont. Ils ont insisté sur leur volonté d'être un PAT dit systémique voire de "transition" en donnant notamment une place centrale à la participation de la société civile. En effet, il s'agit d'une gouvernance partagée qui est mise en place, avec des espaces de débats entre acteurs locaux. Ce PAT se démarque avec son diagnostic qui a été délégué à un cabinet privé d'étude (SOLAGRO) et qui se base sur une projection du territoire à l'horizon 2050. Jean-Pierre Buche souligne alors l'importance de donner la possibilité aux acteurs d'expérimenter dans le cadre du PAT.

